

Le budget—M. Herbert

dans ce budget. Ces sommes pourraient être prélevées sur les crédits affectés au PITRC et au PAREL. Je le répète, les logements locatifs et coopératifs sont une autre priorité du Nouveau parti démocratique et la SCHL pourrait les financer.

Le gouvernement devrait également renflouer le budget de la Société canadienne d'hypothèques et de logement pour qu'il revienne au niveau où il était en 1976, soit 1.8 milliard de dollars. Il faudrait également décentraliser les services et donner aux constructeurs d'habitations et aux promoteurs qui ne visent pas de but lucratif une aide pratique qui leur permettrait de construire et d'assurer l'entretien de logements à prix raisonnable. Nous espérons que le ministre chargé de la SCHL aiguisera sa conscience sociale et fera preuve d'initiative lorsqu'il proposera des réformes à la loi nationale sur l'habitation. Il serait inacceptable qu'il se contente d'offrir des palliatifs à ses amis du secteur immobilier. Le Canada mérite d'avoir un plan à long terme sur l'expansion du secteur du logement, étayé de lignes de conduite et de mesures budgétaires appropriées, et il en a grandement besoin. Il est grand temps que les libéraux reconnaissent que tous les Canadiens ont le droit d'exiger un logement à prix raisonnable. Le gouvernement nous présente un budget mesquin et régressif, et les Canadiens méritent mieux que cela.

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Monsieur l'Orateur, mes commentaires à propos du budget présenté à la Chambre la semaine dernière par le ministre des Finances (M. MacEachen) visent notamment les transferts fiscaux aux Trésors des provinces et des municipalités ainsi qu'aux groupes et aux particuliers. J'ai l'intention de regarder plus en détail la façon dont la province de Québec et tous les Québécois bénéficient directement des contributions fédérales payées par les impôts des Canadiens de toutes les provinces.

Je commencerai par quelques remarques d'ordre général. On ne peut nier que le ministre des Finances est en train de suivre une politique modérée de restrictions financières. Devant la possibilité d'une baisse de l'économie et le besoin évident de réduire le déficit du gouvernement, il était difficile de présenter des programmes nécessitant de nouvelles dépenses. En effet, il aurait été peu sage de présenter un budget expansionniste, maintenant que l'inflation se trouve aussi élevée. C'est surtout l'inflation qui nous empêche d'améliorer de façon continue notre croissance économique, le taux d'emploi et notre niveau de vie. En réduisant le déficit budgétaire on pourra alléger la pression qui s'exerce sur la politique monétaire et les taux d'intérêt, créant ainsi un climat économique qui soit propre à modérer les tendances inflationnistes.

Toutefois, beaucoup de Canadiens se retrouvent face à de dures épreuves à la suite des taux d'intérêt élevés, de l'inflation et du chômage. Ceux qui ont été le plus touchés ce sont les acheteurs de maisons, les agriculteurs et les petites entreprises et des mesures budgétaires ont été conçues pour venir en aide à ces catégories de contribuables.

La taxe fédérale sera réduite pour la plupart des contribuables. Ceux qui jusqu'à présent ont profité des préférences et avantages fiscaux ne pourront plus éviter de payer des impôts comme ils l'ont fait dans le passé. Tous les Canadiens seront traités de façon égale, ce qui est parfaitement juste et équitable.

Les députés ont reçu des instances de plusieurs groupes d'intéressés qui craignent qu'une réduction des transferts fis-

caux du gouvernement fédéral aux provinces entraîne des réductions dans les montants que les provinces fournissent pour certains programmes, notamment l'assurance-hospitalisation et l'assurance-maladie, l'assurance sociale et l'enseignement supérieur. J'ai toujours été d'avis que, même si ces programmes sont administrés exclusivement par les gouvernements des provinces, la majeure partie des sommes nécessaires doit être fournie par le Trésor fédéral. J'expliquerai ultérieurement pourquoi cette approche me paraît valable.

Cependant, comme je l'ai déjà dit au ministre des Finances en août dernier dans une lettre ouverte, je ne vois aucune raison de maintenir la garantie de recettes de 1972. Si on supprimait ces versements, prévus dans le budget, les dépenses de l'an prochain seraient réduites de plus 800 millions de dollars.

Je m'empresse d'ajouter cependant que cela ne signifie pas une perte de revenu pour les provinces. Grâce à l'élimination des échappatoires fiscales, les neuf provinces dont la collecte de l'impôt est assurée par le gouvernement fédéral, verront leurs recettes fiscales augmenter au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers.

Depuis bien longtemps M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec, réclame l'élimination de ces échappatoires fiscales. Si M. Parizeau imite le geste du gouvernement fédéral qu'il approuve certainement, les recettes fiscales de la province provenant de l'impôt des particuliers vont augmenter au point de compenser la disparition de la garantie de recettes. Pendant que le gouvernement fédéral épargnera quelque 915 millions en 1982-1983 grâce aux modifications fiscales proposées dans le budget, les recettes des provinces et des territoires augmenteront de 1,084 millions pour la même raison.

Dans la même lettre, j'ai également suggéré au ministre des Finances de réviser la méthode actuelle de calcul des paiements de péréquation versés aux provinces moins riches. Ce système est désuet et injuste. Il faut en changer la formule.

Un grand nombre de programmes qui relèvent exclusivement de la compétence des provinces sont financés par des paiements de transfert fédéraux considérables qui apportent des dizaines de milliards aux trésors provinciaux. Dans toutes les provinces, le financement global ou encore les paiements par tête constituent le nerf des programmes de soins médicaux et des programmes d'assurance-hospitalisation. En ce qui concerne l'éducation postsecondaire, nos universités reçoivent bien plus de la moitié de l'argent qu'elles dépensent grâce aux transferts de fonds fédéraux. Des dizaines de millions de dollars sont encore transférés aux provinces pour financer des projets qui vont des transports publics jusqu'à la construction d'égouts et d'aqueducs.

C'est le gouvernement fédéral qui a fourni les trois-quarts des subventions gouvernementales accordées à des centaines de projets municipaux. Dans ma circonscription de Vaudreuil, par exemple, c'est grâce au financement fédéral qu'un grand stade a été réalisé à Saint-Polycarpe, ainsi que de magnifiques bibliothèques municipales à Pierrefonds et à l'Île Bizard.

Les loyers subventionnés des habitations à loyer modique sont offerts grâce à la participation des provinces et du gouvernement fédéral, mais beaucoup de ces immeubles ont été construits grâce à un financement venant en totalité ou en partie du gouvernement fédéral ou à sa garantie hypothécaire.